

Mesdames et Messieurs
Les Exploitants de HAPLINCOURT

Haplincourt, le 28 Septembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Suite à une demande de Sylvain MACHON, le Conseil Municipal devra prendre prochainement des engagements concernant l'entretien des chemins communaux.

Je souhaite d'ores et déjà attirer votre attention sur des problèmes d'utilisation et d'entretien que les conseillers municipaux, les agents du service des voiries du Conseil Départemental, la Gendarmerie et moi-même avons constaté.

Je vous rappelle donc, quelques règles d'utilisation de ces chemins, au vue de cette urgence.

- La pose de canalisations enterrées en traversée de chemins doit se faire impérativement selon les prescriptions de remblai inhérentes à une voirie, à savoir, sable, ternaire compacté, grillage avertisseur et finition identique à l'origine. Le tout posé selon les règles de l'art.
- Les mouvements d'altimétrie de champs par dépôt ou retrait de terres tendant à modifier le sens d'écoulement naturel des eaux est formellement interdit. Les dégâts qui en seraient induits sont réputés à la charge de l'exploitant ou du propriétaire ayant commis les dommages.
- Le travail des parcelles autant que le passage dans les chemins doit se faire de manière à ne pas dégrader les chemins et dans le respect des limites parcellaires.
- Les boues sur les routes doivent être retirées par l'exploitant qui les a laissées, afin d'éviter tout accident.

En accord avec le Conseil Municipal, une réflexion sera engagée sur l'utilisation et l'entretien des chemins mais aussi sur les problèmes d'inondations, de plantations et de bornages.

J'insiste sur le fait qu'il ne pourra être toléré aucune dégradation volontaire, quelle qu'elle soit. J'userai de mon pouvoir de police municipale si cela est nécessaire.

Je vous invite donc à une réunion de concertation :

LE LUNDI 19 OCTOBRE 2015 de 18 heures à 20 heures 30

à la Mairie – Salle du Conseil

afin que vous puissiez émettre votre avis et citer les problèmes que vous rencontrez.

A la suite de cette réunion, le conseil municipal délibérera en tenant compte de vos remarques. Vous êtes libres d'inviter à cette assemblée, les propriétaires et exploitants de votre connaissance qui travaillent sur le territoire d'Haplincourt.

Pour la bonne organisation de cette matinée, merci de me faire connaître la liste des personnes présentes, par courriel sur mairie-haplincourt@orange.fr ou sur mon portable par sms au 06 42 41 36 36.

Bien respectueusement.



Le Maire,

Michel FLAHAUT.

Prochain
réunion
conseil

Monsieur Michel FLAHAUT
Mairie
12, rue de Bapaume
62124 HAPLINCOURT

P.J. : liste d'élèves

Bapaume, le 29 septembre 2015

Monsieur le Maire,

Quelques familles ont choisi de scolariser leurs enfants à l'école Notre-Dame de BAPAUME. Certains d'entre eux sont amenés à fréquenter la piscine intercommunale de BAPAUME et doivent s'acquitter du droit d'entrée qui s'élève à 1.50 € par séance. En effet, la Communauté de Communes facture à l'établissement le droit d'entrée que nous réclamons ensuite aux familles.

Nous nous permettons de venir vers vous afin que ce droit d'entrée soit pris en charge par la commune et soit directement reversé à la Communauté de Communes au même titre que les enfants scolarisés à l'école communale ou dans le R.P.I. .

Nous joignons la liste des enfants de votre commune concernés par le cycle natation pour l'année scolaire 2015/2016 et vous remercions de bien vouloir nous informer de la suite que vous voudrez bien donner à notre demande afin d'informer les familles qui seraient bien évidemment favorables à la prise en charge financière par la commune de l'activité natation.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mme Odile HIEZ
Chef d'Etablissement

Mme Chantal LEFEBVRE
Présidente de l'Association de parents d'élèves





**Liste des élèves de votre commune fréquentant
la piscine intercommunale de Bapaume**

Commune : HAPLINCOURT

	Nom	Prénom	Classe	
3	BOUTE	EMELINE	CP.B	9€

En fonction de la classe, le nombre de séances est différent :

CE2L – CE1/2 – CM2A - CM2B : 7 séances à 1,50€, soit 10,50€

CP/CE – CP/B – CE1B : 6 séances à 1,50€, soit 9€

MAIRIE D'HAPLINCOURT
62 124 HAPLINCOURT
Tél : 03.21.51.29.45
Fax : 03.21.59.90.96

Monsieur Le Directeur
H2air
29 Rue des Troix Cailloux
80 000 AMIENS

RAR.

Haplincourt, le 29 Octobre 2015

Objet : Projet Eolien sur la commune d'Haplincourt

Monsieur Le Directeur,

Nous avons réalisé une étude de faisabilité de projet éolien en concertation avec les élus des communes de Vélou et de Lebuquière et avons reçu cinq opérateurs potentiels dont votre société fait partie.

Il s'avère que les représentants de H2air n'ont pas satisfait aux critères requis par les élus, tant sur le plan financier que sur le plan des garanties, du sérieux de mise en œuvre et d'exploitation. Votre société n'a donc pas été retenue.

Malgré cela, vos services poursuivent leurs investigations sur le terrain, transmettent des courriers aux propriétaires et exploitants agricoles pour leur faire croire qu'ils auront une éolienne sur leurs terres et réalisent des bornages sans autorisation.

Un médiateur est venu sur le territoire prendre connaissance des avis mais aussi me menacer de passer par la Communauté de Communes du Sud-Artois, afin de pouvoir imposer votre société à notre commune.

Je vous demande sans délai de bien vouloir cesser ces manières de procéder pour lesquelles je ne trouve pas de nom. La Municipalité a fait un choix objectif pour le bien des habitants, des propriétaires et des exploitants et il est détestable de vous voir procéder à ce type de forcing d'un autre temps. Haplincourt n'est pas une 'République Bananière'.

Vos collaborateurs se vantent de « pouvoir faire changer d'avis le Maire d'Haplincourt. » Je vous réaffirme ici que je compte agir en tout, dans l'intérêt des citoyens d'Haplincourt que j'ai l'honneur et le privilège de représenter. Le Conseil Municipal a pris une décision réfléchie en ne choisissant pas votre société parmi les cinq opérateurs qui ont fait une proposition. Cet avis a été pris en concertation avec les communes de Vélou et de Lebuquière. Je vous remercie de bien vouloir le respecter.

Je vous invite à me faire part de vos remarques par retour de courrier, dans les plus brefs délais. J'aurai la courtoisie d'attendre vos explications avant de prendre rendez-vous avec les services de la Préfecture auxquels je compte bien expliquer en détails vos méthodes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, mes meilleures salutations.

P
Le Maire,

Michel FLAHAUT.

MAIRIE D'HAPLINCOURT
62 124 HAPLINCOURT
Tél : 03.21.51.29.45
Fax : 03.21.59.90.96

*Mesdames et Messieurs Les propriétaires
et exploitants de HAPLINCOURT*

Haplincourt, le 2 Novembre 2015

Objet : Projet Eolien

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes nombreux à m'interroger sur les actions menées par la société H2air sur notre territoire, c'est la raison pour laquelle je tiens à vous apporter ces quelques précisions.

Le Conseil Municipal d'Haplincourt a réalisé une étude de faisabilité de projet éolien en concertation avec les communes de Vélou et de Lebuquière. Cinq opérateurs ont été reçus.

A l'issue de cet audit, c'est la société EDF-EN qui a été retenue pour l'étude et la conception d'un parc éolien sur notre territoire. Elle a répondu aux critères suivants, requis par les élus :

- Retour financier pour les propriétaires et exploitants présentant la meilleure garantie,
- Meilleur retour financier et garantie d'entretien des chemins pour la commune,
- Sérieux et solidité de l'entreprise.

Il apparaît que la société H2air continue ses investigations sur notre territoire, malgré le fait qu'elle a présenté un des plus mauvais dossiers lors de l'audit fait en Mairie et qu'elle n'a pas été retenue.

Sa préoccupation est de faire signer un maximum de documents contractuels aux exploitants et propriétaires, dans le but de bloquer ce dossier ou de pouvoir le revendre au meilleur prix au prestataire choisi, EDF-EN.

Cette méthode va à l'encontre même des règles commerciales et je transmets ce jour un courrier aux services de la Préfecture afin de leur demander conseil pour que cessent ces méthodes de harcèlement.

Déontologiquement, H2air ne devait pas faire signer des contrats en amont aux exploitants et propriétaires et se devait de travailler en accord avec la municipalité, qui a en possession les chemins et la capacité d'accorder ou non le passage des réseaux.

Il est de plus logique que la Mairie, qui représente la population, ait un regard sur l'implantation de mâts, sur le sérieux des entreprises contractantes, dans le souci de satisfaire aux intérêts de chacun.

Enfin, de nombreux propriétaires ont reçu des courriers de H2air leur faisant croire qu'une éolienne serait installée sur leurs terres. Je vous rappelle qu'elle ne peut vous donner aucune garantie sérieuse, étant donné que l'avis définitif revient à la Préfecture dans le mode d'implantation, le nombre de mâts et dans l'autorisation finale ou non d'exploiter.

La société EDF-EN réalise l'étude de ce projet conformément au planning que nous avons réalisé ensemble et contacte à juste titre les propriétaires et exploitants pour finaliser la phase de consultation.

Le montage d'un projet éolien est complexe et ne s'arrête pas à l'obtention ou non d'une éolienne sur telle ou telle parcelle. Pour la réussite du projet, il est essentiel que les acteurs travaillent ensemble et dans le même but à son montage.

Afin de vous tenir informés de l'évolution du dossier, je vous demande de me retourner par courriel à l'adresse : mairie-haplincourt@orange.fr vos coordonnées téléphoniques et votre adresse mail. Vous pouvez également nous faire part de vos remarques auxquelles je ne manquerai pas de répondre.

Bien cordialement



Le Maire

Michel FLAHAUT.